

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Ordre du jour :

- 1- Bail emphytéotique terrain ACCA
- 2- Convention Ligue de l'Enseignement
- 3- Nombre d'adjoints, délégation des adjoints
- 4- Travaux de modernisation de l'éclairage public

Questions diverses

Présents : Richard PAILLOUX, Éric BUTET, Sandrine TERRIER, Marie-Claude COLLET, Daniel DAVIET, Corinne BOUHIER, Frédéric DAVID, Angélique BOIRON, Jacky BARATON, Laurence ROBIN, Arnaud VIGER

Absent non excusé : Florent LARCHER

Secrétaire de séance : Frédéric DAVID

Bail emphytéotique terrain ACCA

Le maire expose :

L'ACCA de Sansais (Association Communale de Chasse Agréée) a fait construire un local pour les chasseurs sur la parcelle communale AA30. Afin de régulariser la situation, il a été fait appel à un géomètre pour diviser cette parcelle en deux : la parcelle AA32 toujours gérée par la commune et la parcelle AA33 d'une contenance de 880 m² sur laquelle est construite le bâtiment.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de laisser la gestion de ce terrain (parcelle AA33) à l'association via un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans au loyer symbolique d'un euro par mois. Il n'est autorisé sur le terrain que des habitations légères (non ancrées dans le sol).

Richard Pailloux précise que c'est le notaire qui a fait ajouter l'autorisation concernant uniquement des habitations légères. Il salue la qualité du travail de l'ACCA sur qui la commune peut toujours compter.

VOTE : Pour à l'unanimité

Convention Ligue de l'Enseignement

Le maire expose :

En novembre 2020, une convention avait été signée entre la Commune et la Ligue de l'Enseignement en vue de favoriser des actions socio-éducatives, sportives et culturelles (pour la collectivité, un soutien moral et la mise à disposition d'espaces au Châtelet ; pour la Ligue, l'installation d'une antenne de son siège, le développement de nouvelles offres d'accueils collectifs sur le site, des conditions particulières d'accès à ses propositions éducatives pour les habitants de la commune).

Après plusieurs années de collaboration, il est temps d'ajuster les modalités et certaines clauses de la convention (sur la consommation d'énergie...).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle convention liant la collectivité et la Ligue de l'Enseignement afin :

- d'augmenter la contribution de 50 euros pour intégrer une participation ajustée à la consommation en fluides, en particulier l'été avec l'installation temporaire des sanitaires (facturation mensuelle de **250 euros**)
- de porter la durée de la convention à 6 ans pour renforcer la pérennité du partenariat

Marie-Claude Collet demande si c'est légal de s'engager en fin de mandat pour 6 ans et demande des précisions sur le loyer qu'elle trouve faible. Richard Pailloux répond que c'est tout à fait légal et indique que le loyer passe de 200 à 250€. Il s'agit de la seule association payant un loyer sur la commune, qui apporte un service de centre de loisirs et que cette activité correspond aux subventions reçues pour le financement de cette salle.

Daniel Daviet indique qu'il est aussi opposé à cette prolongation comme elle engage la prochaine municipalité.

Corinne Bouhier demande la durée du bail initial. Richard Pailloux indique qu'il était de 3 ans et que le bail de 6 ans correspond à un besoin de l'association pour construire un projet à long terme.

VOTE : 7 pour, 3 abstentions (Marie-Claude Collet, Corinne Bouhier, Arnaud Viger), 1 contre (Daniel Daviet)

Nombre d'adjoints

Le maire expose :

Le maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de M. le Préfet acceptant la démission de M. Arnaud VIGER en tant qu'adjoint (M. VIGER restant conseiller municipal).

Suite à cette démission, il est proposé de conserver au conseil municipal 2 adjoints au lieu de 3.

1^{er} adjoint : Éric BUTET ; 2^e adjoint : Jacky BARATON

Marie-Claude Collet demande la lecture de la lettre de démission d'Arnaud Viger. Arnaud confirme sa démission de son mandat d'adjoint et ne souhaite pas la lecture de son courrier.

VOTE : Pour à l'unanimité

Délégations des adjoints

Le maire expose :

Il est proposé de partager les délégations restées vacantes entre les deux adjoints et le Maire :

- L'environnement, développement touristique et commercial (lien avec le camping) à Éric Butet
- Les Affaires sociales (lien avec les personnes fragiles et vulnérables) et le développement durable à Jacky Baraton
- La Gestion du Marais communal et référent du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour le Maire, Richard Pailloux

VOTE : Pour à l'unanimité

Travaux de modernisation de l'éclairage public

Le maire expose :

La commune souhaite procéder au renouvellement de l'éclairage public, actuellement vétuste sur l'ensemble de la commune au profit d'un éclairage plus performant et économe en énergie. Cette opération, qui comprend la mise en place

de 145 luminaires LEDS a pour objectifs la sécurisation des usagers des voies concernées, la rénovation de l'éclairage public et la réduction des consommations énergétiques dans le prolongement des actions déjà conduites sur d'autres secteurs de la commune. Ces travaux sont financés par le SIEDS sur la fourniture à hauteur de 80% et de la Communauté d'Agglomération du Niortais, au titre de l'axe 2 du PACT de 4^e génération portant sur la transition écologique et énergétique.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Montant	Origine	Montant
Remplacement lanternes SHP en LED		SIEDS (80% de la fourniture)	34 542,30 €
- Main d'œuvre, mise en chantier, Eco-contribution	26 375,21 €	PACT 4	16 434,00 €
- Fourniture	43 177,88 €	Autofinancement	18 576,79 €
Total HT	69 553,09 €	Total HT	69 553,09 €
TVA (20%)	13 910,62 €	TVA	13 910,62 €
Total TTC	83 463,71 €	Total TTC	83 463,71 €

Il est proposé au conseil municipal :

- Accepte le plan de financement prévisionnel proposé
- Charge le maire de solliciter toute demande de subvention dont pourrait bénéficier ce projet

Laurence Robin demande quelle réduction de la facture énergétique est attendue. Richard Pailloux annonce que l'estimation est un passage de la facture annuelle de 7719,31€ TTC à 3126,91€ TTC.

Frédéric David souhaite qu'on en profite pour réaugmenter un peu la durée d'éclairage. Richard Pailloux répond que oui notamment lors de la saison touristique.

Marie-Claude Collet demande si on a le droit de faire des travaux d'un tel montant 6 mois avant la fin du mandat. Richard Pailloux répond que oui. Le Conseil étant élu pour 6 ans. Il s'agit de travaux nécessaires et utiles, le projet a dû être relancé car certaines subventions ont dû être demandées de nouveau suite aux restrictions du département et aux changements de gouvernement. Frédéric David pense qu'il n'y a pas de question à se poser au vu du retour sur investissement rapide pour la commune.

Marie-Claude Collet souhaite savoir si des détecteurs de présence sont prévus. La réponse est non.

VOTE : 10 pour, 1 abstention (Daniel Daviet)

Questions diverses

Sandrine Terrier demande où en est l'étude sur les équipements sportifs réalisée avec les communes voisines. Richard Pailloux répond que l'étude a été lancée initialement pour le remplacement du stade de foot de Magné et élargie ensuite à une réflexion plus globale sur les équipements sportifs, notamment à la demande Sansais. L'étude n'est pas définitive mais on a déjà un chiffrage des besoins entre 13 et 15 M€. Notre commune s'est engagée uniquement pour l'étude et Richard Pailloux pense qu'il y a d'autres projets à faire sur notre territoire avant de se lancer dans un projet d'une telle envergure.

Marie-Claude Collet demande l'avancement de la Maison des Assistantes Maternelles. Richard Pailloux indique que le projet se déroule bien, conformément au planning prévisionnel avec une construction hors d'eau et hors d'air. L'équipe de la MAM est également contente et reçoit déjà des demandes. Au niveau des appels de fonds, on a le 4/1/2023 66480€, le 22/1/2025 50000€, le 6/5/2025 156000€ et le 1/9/2025 180000€. Il reste 2 appels de fonds à venir (183600€ et 34002€). La trésorerie à date de la commune est de 559370€.

Marie-Claude Collet demande les frais d'avocats pour les procès avec Rabah Laïchour et l'entreprise Frère. Pour le premier, les frais s'élèvent à 4200€ avec un remboursement en cours par notre assureur et pour le second à 2960€ avec un remboursement de 2000€ par notre précédent assureur.

Marie-Claude Collet demande l'avenir de la friche Mamoux. Richard Pailloux répond que ce terrain est destiné déjà depuis l'ancienne municipalité à des logements sociaux. Il indique que les premières négociations avec les bailleurs sociaux ne le satisfaisaient pas et qu'elles devront être relancées lors du prochain mandat. En attendant pour soulager les voisins, une bande de 10 mètres va être défrichée par les agents communaux d'ici 2 ou 3 semaines.

Marie-Claude Collet demande les effectifs de l'école. Sur le RPI, ils sont de 40 à Sansais et de 36 à Amuré avec la réouverture d'une classe cette année (passage de 3 à 4 classes sur le RPI).

Jean-François Berny-Tarente demande des nouvelles sur la défense incendie du Vieux-Moulins, suite à l'envasement du port et à l'éloignement de la borne incendie. Richard

Pailloux indique que le SDIS pratique régulièrement des exercices et que ce dernier lui a répondu que concernant le Vieux Moulin, en cas d'incendie il est prévu une intervention avec les réservoirs de leurs camions et non un pompage dans le port ou l'utilisation de la borne incendie. Par rapport à l'envasement, Richard Pailloux va emmener 8 maires de marais pour constater la situation sur la commune. Sur l'ensemble du marais, il y a un souci pour dévaser totalement par manque de moyens. L'agglomération et l'Office du Tourisme seront également invités. Le but de cette rencontre est d'établir un plan d'action pour lutter contre l'envasement.

Marie-Claude Collet demande des précisions sur le contrat de prévoyance pris pour les agents. Richard Pailloux répond que cette décision n'a pas à être passée en Conseil Municipal mais qu'il avait proposé aux conseillers une réunion sur le sujet où il s'est retrouvé seul avec Jacky Baraton. La question n'ayant pas été posée au préalable, il n'a pas les informations sous la main mais les communiquera à Marie-Claude Collet.

Marie-Claude Collet demande le nombre de naissances. Richard Pailloux répond qu'il y en a 5 à date.

Marie-Claude Collet demande la situation sur les logements communaux proche de la maison du Cheval. Richard Pailloux, indique qu'un va être à reloué après un rafraîchissement et un conservé comme logement d'urgence.

Marie-Claude Collet demande à Richard Pailloux s'il se représente ou pas. Richard Pailloux répond qu'il reste un mandat à finir, que rien n'est décidé et qu'il ne se représentera pas par ego. Il verra en fonction de qui se présente en face, si des personnes veulent suivre le mouvement et en fonction des idées. Il actera sa décision en janvier-février, janvier probablement avec les vœux du maire.

Richard Pailloux demande à Marie-Claude Collet si elle se présentera. Marie-Claude Collet répond qu'elle ne sait pas.

Richard Pailloux annonce que notre secrétaire de mairie Christophe Yardin quittera la mairie en fin d'année.